

VILLE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 avril 2026
à 20h
à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil

avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 février 2026

Approbation du compte rendu de la séance d'installation du Conseil municipal du 28 mars 2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1- Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines compétences en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2- Adhésion à l'Agence France Locale (AFL) – Banque des collectivités,
- 3- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués,
- 4- Scrutin public à main levée pour les désignations de représentants au sein des commissions municipales, syndicats, associations et organismes divers,
- 5- Commissions municipales - Détermination, fixation du nombre de membres et élection des membres,
- 6- Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des syndicats,
- 7- Désignation des représentants du Conseil municipal à divers organismes,
- 8- Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP),
- 9- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
- 10- Désignation des membres au sein de la Commission communale de sécurité (CCS),
- 11- Désignation d'un membre à la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH),
- 12- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO),
- 13- Centre communal d'action sociale (CCAS) - Détermination du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration et élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire



François Guy TREBULLE